Programme détaillé

Formation APR

(Agent de Protection Rapprochée)

Titre à Finalité Professionnelle Agent de Protection Rapprochée

Cette formation est éligible au CPF.

• Durée

327 heures, réparties sur 45 jours soit 9 semaines.

• Pré requis

- Etre majeur
- Savoir lire et écrire le français
- Bénéficier d'un casier judiciaire N° 3 vierge
- Fournir un certificat médical d'aptitude au sport d'endurance et de combat
- Fournir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS ou la photocopie de la carte professionnelle CQP/APS valide

• Nombre de participants

- 12 maximum

• Objectifs

L'objectif de la formation APR est de permettre aux personnes souhaitant devenir Garde du Corps d'acquérir les compétences nécessaires adaptées à la réalité du terrain, avec des qualités multiples et indispensables afin de mieux s'intégrer sur le marché du travail.

• Moyens pédagogiques et équipements (Livret pédagogique délivré à chaque stagiaire) :

- Présentation magistrale : Diaporama / Paperboard
- Atelier Technique / Atelier Conclusion : Travail en solo, en binôme et en trinôme
- Alternance Visionnement diaporama et expression orale de la perception par chaque stagiaire
- Réflexion de chaque stagiaire sur plusieurs cas possibles de mission : exercices théoriques et pratiques.

• Contenu pédagogique détaillé :

- Environnement juridique de la sécurité privée (16H)
- Cadre légal européen et mondial de la protection des personnes (4H)
- Connaissance juridiques particulières (8H)
- Gestion des premiers secours (14H)
- Secourisme tactique d'urgence (14H)
- Gestion des risques et situations conflictuelles (14H)
- Prévention des risques terroristes (13H)
- Transmission des consignes et informations (6H)
- Principes généraux de la protection physique des personnes (35H)
- Déplacements et accompagnements (45H)
- Dispositifs embarqués (42H)
- Communication (8H)
- Gestion des risques dans les transports (8H)
- Gestion des situations conflictuelles dégradées (14H)
- Risques incendie (7H)
- Protection lors d'un grand événement (4H)
- Risques liés à la malveillance (7H)
- L'outil informatique (2H)
- Protection de l'information (7H)
- Gestes techniques professionnels d'intervention (14H)
- Self-Défense (14H)
- Surveillance et détection (10H)

• **Examen**

- Un examen écrit
- Un examen pratique
- Une mise en situation concrète en extérieur avec un VIP
- Un oral devant un jury de professionnels

• **Accessibilité PMR :** Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous appeler pour toutes questions relatives à l'accessibilité et à la validation des prérequis pour accéder à nos formations.

• **Blocs de compétences, équivalences, passerelles :** Aucune validation partielle ou passerelle n'est disponible

• **Lieu de la formation**

Au centre de formation MY SCHOOL

MY SCHOOL
162 bis rue de Paris
92100 - Boulogne Billancourt
Tel : 01 87 66 53 23
Courriel : contact@myschoolsecurite.fr